

Une personne âgée isolée est une personne en souffrance et, pour les Petits Frères des Pauvres, cette situation est inacceptable. Chacun de nos aînés devrait pouvoir vivre pleinement sa vie jusqu'au bout en maintenant le lien social indispensable à son bien-être et à sa sérénité.



NON À L'ISOLEMENT DE NOS AÎNÉS

NOS 3 MISSIONS SOCIALES



ACCOMPAGNER

une mission tournée vers les personnes aidées.



AGIR COLLECTIVEMENT

une mission tournée vers les acteurs, les citoyens, les partenaires.



TÉMOIGNER ET ALERTER

une mission tournée vers l'opinion publique.

NOS VALEURS

Fondés en 1946 par Armand Marquiset, les Petits Frères des Pauvres croient en la valeur unique et irremplaçable de chaque personne humaine, la **dignité** de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social, la **liberté fondamentale** de chacun, la **fraternité** et la **fidélité**.

En France :

900 000*
personnes âgées
souffrent d'isolement
dont

300 000*
personnes en état de
« mort sociale » privées
de liens et des plaisirs
simples et essentiels de
la vie



Depuis plus de
70 ans, les Petits
Frères des Pauvres sont
aux côtés des personnes
âgées souffrant
d'isolement et de
solitude, prioritairement
les plus démunies.

* Étude CSA / Petits Frères des
Pauvres 2017

*Cher.e.s ami.e.es des Petits Frères
des Pauvres,*

*2019 n'a pas manqué de marquer
l'actualité des problèmes que ren-
contrent nos aînés : solitude,
maladie, maltraitance, précarité...
vivre dignement jusqu'au bout de la
vie est de plus en plus difficile dans
notre société.*

*C'est la raison pour laquelle nous
tentons, par tous les moyens,
d'assurer notre développement
partout en France, pour aller à la
rencontre des personnes âgées les
plus isolées, très souvent les plus
fragiles également.*

*Ce développement n'est possible
que grâce à l'implication des
bénévoles qui œuvrent au quotidien
mais aussi à celle de nos bienfai-
teurs qui nous soutiennent parfois
avec une grande générosité.*

*Être le plus transparent possible et
vous informer sur l'utilisation des
fonds que vous nous avez confiés est
la raison d'être de cet « Essentiel » de
nos comptes 2019. Comme vous le
constaterez, c'est avec une grande
rigueur de gestion que nous menons
nos actions auprès de nos aînés,
afin d'optimiser les dons et legs dont
nous sommes les bénéficiaires..*

*Merci pour votre confiance, votre
générosité dont nos aînés ont tant
besoin.*

Martine Roth
trésorière



Un mode de financement original

Le mode de financement des Petits Frères des Pauvres repose essentiellement sur la générosité du public qui représente 70,8% du total des ressources combinées, dont 66% proviennent des legs et 34% des dons.

Les Petits Frères des Pauvres disposent d'une trentaine d'établissements (résidences sociales, maisons de vacances...) gérés par l'association de gestion des établissements des Petits Frères des Pauvres (PFP-AGE) et d'un EHPAD. Certains de ces établissements agréés par les autorités de contrôle bénéficient de « prix de journée » qui couvrent environ un tiers des charges de PFP-AGE ; le reste est essentiellement financé par la générosité du public via le financement que lui verse l'Association mère qui couvre environ la moitié des charges de PFP-AGE.

L'action des Petits Frères des Pauvres est relayée par une trentaine d'associations locales, anciennement regroupées au sein d'une Fédération en cours de dissolution, dont les flux financiers ne sont combinés qu'à travers la subvention versée par l'association mère.



« Quand un donateur donne **100 €** »,
il contribue à hauteur de :

- > **76 €** aux missions sociales auprès de nos aînés
- > **12 €** aux frais de fonctionnement
- > **12 €** à la recherche de fonds

1 858 248 h

de bénévolat

Le bénévolat, qui représente 1 858 248 heures et qui est la ressource principale des Petits Frères des Pauvres, n'est pas valorisé. Ce bénévolat est essentiellement investi dans les missions sociales de l'Association et, pour une part moindre, dans la recherche de fonds et les fonctions administratives ou techniques.

Transparence et contrôles



Agréée par le Don en Confiance, l'Association les Petits Frères des Pauvres se soumet annuellement au contrôle de cet organisme et s'engage à respecter les principes de **transparence** définis par celui-ci.

L'Association les Petits Frères des Pauvres est une **organisation reconnue d'utilité publique**. Elle agit sous le contrôle de l'État et, en particulier, du ministère de l'Intérieur. Faisant appel à la générosité du public sur le plan national, elle peut être **contrôlée à tout moment** par la Cour des comptes ou l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS). Ses comptes sont **certifiés** par des commissaires aux comptes (professionnels indépendants et assermentés), du cabinet **Deloitte**.

Nos **rapports** annuels et nos comptes sont adressés à toute personne en faisant la demande et sont **disponibles** sur notre site internet :

www.petitsfreresdespauvres.fr

GOVERNANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2 707 membres actifs

Bénévoles et salariés engagés depuis au moins 6 mois

Elle donne quitus après avoir entendu les rapports moral et d'activité, approuve les comptes de l'Association ainsi que son budget prévisionnel. Elle approuve également les comptes combinés du périmètre incluant l'Association, PFP-AGE, le CRG et la SARL Lechevin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 membres

Ils sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable dans la limite de 12 années consécutives. Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers tous les 2 ans. Le Conseil se réunit une dizaine de fois par an. Le bureau se réunit dans l'intervalle des réunions des Conseils pour les préparer et traiter les affaires courantes.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1 salarié + 1 équipe

préparent et exécutent les décisions des instances.

L'Association désigne les membres de droit dans les Conseils d'administration des autres entités, tel que prévu dans leurs statuts.



36 524

personnes aidées
dont **15 348**
régulièrement



3 988

personnes
ont bénéficié d'au
moins une journée
de vacances



14 250

personnes
ont participé à
une fête de Noël
ou de fin d'année



2 239

personnes
accompagnées
dans nos maisons et
nos appartements

> **Offrir une présence
à nos aînés isolés**

- **Créer ou recréer des liens quels que soient leur situation et leur lieu de vie** : des visites à domicile, en hébergement collectif, à l'hôpital pour des personnes gravement malades ou en fin de vie, en milieu carcéral, en foyer de vieux migrants, en ville et en milieu rural.
- **Offrir une écoute au téléphone** grâce à la plateforme téléphonique Solitud'Écoute.

> **Favoriser le lien social
par des actions collectives**

Séjours de vacances, réveillons de fin d'année, sorties culturelles, fêtes, ateliers d'expression créative et artistique...

> **Aider nos aînés à faire face
à la vulnérabilité**

- **Aider à retrouver un toit : l'accompagnement vers le logement** des personnes isolées, en habitat précaire, mal logées ou sans domicile fixe, tout en garantissant un accompagnement relationnel.
- **Aider matériellement et financièrement** les plus démunis, en complément des organismes publics et partenaires.
- **Protéger les personnes fragilisées par des dispositifs de prévention / réaction** : lutte contre la maltraitance des personnes âgées, plan canicule.

> **Alerter Témoigner**

Les Petits Frères des Pauvres interpellent, sensibilisent et œuvrent à changer notre regard sur la vieillesse :

- En portant la parole des plus vulnérables, en sensibilisant l'opinion, en agissant auprès des décideurs publics.
- En favorisant la mobilisation citoyenne contre l'isolement des personnes âgées, en lien avec nos partenaires institutionnels, privés, publics et associatifs.



Les Petits Frères des Pauvres, ce sont des bénévoles et des salariés qui agissent ensemble pour permettre à chacun de nos aînés, souffrant d'isolement et de solitude, de vieillir le plus sereinement possible, dans l'échange et le partage.



12

Fraternités
régionales



30

maisons :
établissements,
résidences, maisons
de vacances



13 672

bénévoles dans
357 équipes



649

salariés et
68 services civiques
et mécénats de
compétences

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE NOS COMPTES

Nous publions, ci-après, le compte d'emploi des ressources (CER) et le bilan résumé présentant la situation financière globale. Le CER, institué par la loi du 7 août 1991, a notamment pour but de rendre compte aux donateurs de l'emploi des différentes ressources par grandes catégories de dépenses.

Les données présentées ici sont extraites du rapport financier et du CER combiné 2019 qui agrège celui de l'Association les Petits Frères des Pauvres et de deux associations ou structures liées qui démultiplient ou appuient son action et dont elle assure l'essentiel du financement :

- L'association de gestion des établissements des Petits Frères des Pauvres, PFP-AGE
- La société Lechevin-Parmentier, en cours de dissolution.

Cette agrégation des comptes constitue, en effet, un élément essentiel pour assurer une meilleure transparence des activités, des moyens et des finances de l'Association et des 2 structures liées, mentionnées ci-dessus.

Compte tenu de son statut, et de l'autonomie dans sa gouvernance qu'il suppose, la Fondation des Petits Frères des Pauvres n'est pas intégrée dans le périmètre des comptes combinés et fait l'objet de publications séparées.

Toutes les données financières présentées dans l'Essentiel sont extraites de nos comptes annuels 2019 combinés, certifiés par notre commissaire aux comptes et approuvés par notre assemblée générale du 19 septembre 2020. Ces comptes sont disponibles sur notre site internet ou sur demande.

BILAN COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

| ACTIF (valeurs nettes) (en millions d'euros) | | | PASSIF (en millions d'euros) | | |
|---|--------------|--------------|---------------------------------|--------------|--------------|
| | 2019 | 2018 | | 2019 | 2018 |
| | | | Fonds associatifs | 42,2 | 39,8 |
| Immobilisations incorporelles | 1,4 | 1,7 | Réserves | 33,4 | 40,1 |
| Immobilisations corporelles | 42,4 | 42,7 | Report à nouveau | -0,9 | -0,9 |
| Immobilisations financières | 33,4 | 42,8 | Résultat de l'exercice | -2,9 | -4,3 |
| | | | Autres fonds propres | 8,2 | 7,0 |
| Actif immobilisé | 77,2 | 87,1 | Fonds propres | 80,0 | 81,8 |
| Créances d'exploitation | 7,8 | 6,6 | Prov pour risques et charges | 2,6 | 2,7 |
| VMP et disponibilités | 18,0 | 14,0 | Fonds dédiés | 0,2 | 0,3 |
| Charges constatées d'avance | 0,6 | 1,0 | Dettes diverses | 16,9 | 14,6 |
| | | | Legs en cours de réalisation | 3,2 | 9,2 |
| | | | Produits constatés d'avance | 0,6 | 0,1 |
| Actif circulant | 26,3 | 21,6 | Dettes et autres passifs | 23,5 | 26,9 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 103,6 | 108,7 | TOTAL GÉNÉRAL | 103,6 | 108,7 |
| Hors bilan (legs à réaliser) | 26,1 | 29,6 | Hors bilan (legs à réaliser) | 26,1 | 29,6 |

À l'actif

L'actif immobilisé (77,2 M€), en baisse de 9,9 M€, est principalement impacté par la baisse des immobilisations financières.

L'actif circulant (26,3 M€) est en hausse de 4,7 M€, dont 4 M€ de trésorerie (valeurs mobilières de placement et disponibilités).

Au passif

Les fonds propres diminuent de 1,8 M€, principalement en raison du déficit de l'exercice (-2,9 M€).

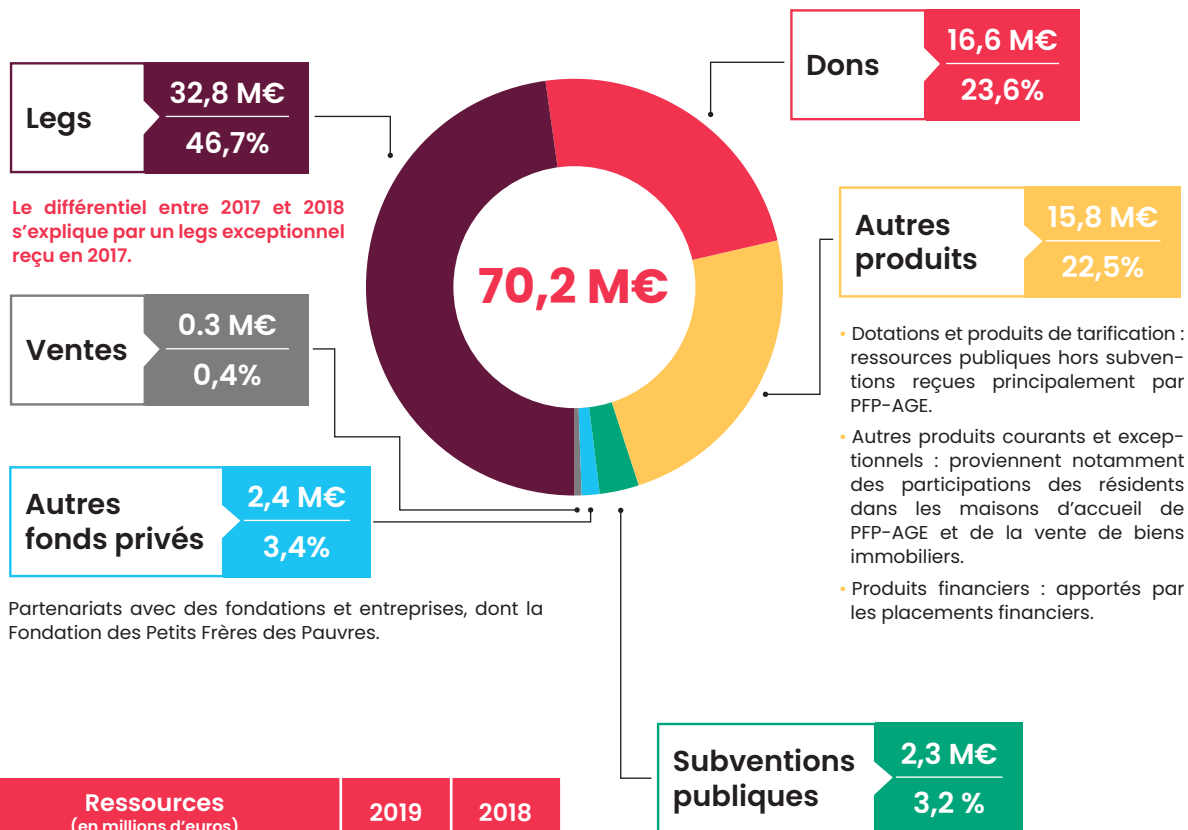
Hors bilan

Les legs à réaliser diminuent de 3,5 M€, traduisant un traitement plus rapide des dossiers de succession.

Le bilan combiné des Petits Frères des Pauvres est solide et permet d'assurer la pérennité des actions sur le long terme, conformément à l'objet du projet associatif.

L'origine des ressources

Les ressources de l'exercice se sont élevées à 70,2 M€ dont 49,7 M€ sont issus de l'appel public à la générosité, soit 71.3 % des ressources de l'exercice.



| Ressources (en millions d'euros) | 2019 | 2018 |
|--|-------------|-------------|
| Dons | 16,6 | 16,4 |
| Legs | 32,8 | 33,6 |
| Ventes | 0,3 | 0,4 |
| Produits de la générosité du public | 49,7 | 50,3 |
| Autres fonds privés | 2,4 | 1,0 |
| Subventions publiques | 2,3 | 2,1 |
| Autres produits courants | 8,1 | 8,6 |
| Dotation & produits de tarification | 4,4 | 5,8 |
| Produits financiers | 3,3 | 2,2 |
| Autres produits | 15,8 | 16,5 |
| Total ressources de l'exercice | 70,2 | 70,0 |
| Déficit | 2,9 | 4,3 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 73,1 | 74,3 |

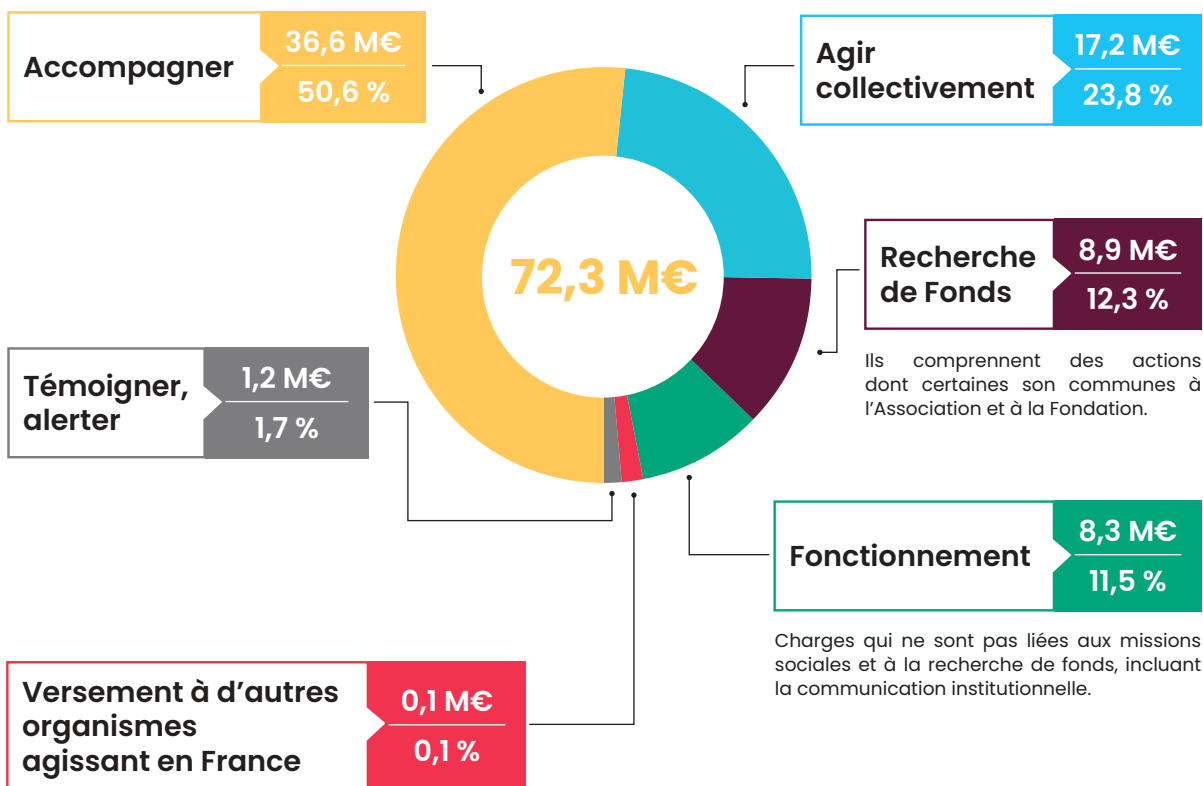
% produits de la générosité du public dans total des ressources 70,8 % 71,9%

POLITIQUE DE RÉSERVES

- **Les Fonds associatifs** sont principalement la contrepartie du patrimoine immobilier de l'Association : ils augmentent donc avec les acquisitions et travaux, et diminuent au rythme des amortissements.
- **Les réserves** sont principalement destinées à financer le développement de l'Association et à faire face aux aléas, notamment :
 - **les réserves de développement (14,2 M€)** sont utilisées pour financer les déficits;
 - **la réserve d'investissement (11,8 M€)** est utilisée pour financer les investissements en immobilisations corporelles.

L'emploi des ressources

Les missions sociales, Accompanyer, Agir collectivement, Témoigner-Alerter et les versements à d'autres organismes représentent 76,2% du total des emplois avec 55,1 M€.



Données extraites du CER combiné 2019

- › **La réserve d'aide à la personne (4,7 M€)** finance des aides individuelles apportées à des personnes en situation difficile
- › **La réserve de sécurité (2 M€)** est destinée à permettre la continuité des actions de l'Association en cas de situation financière difficile, due par exemple à une baisse des ressources.

| Emploi (en millions d'euros) | 2019 | 2018 |
|---|-------------|-------------|
| Accompagner | 36,6 | 37,6 |
| Agir collectivement | 17,2 | 17,0 |
| Témoigner, alerter | 1,2 | 0,9 |
| Versement à d'autres organismes agissant en France ** | 0,1 | 1,2 |
| Missions sociales | 55,1 | 56,7 |
| Recherche de Fonds | 8,9 | 8,8 |
| Fonctionnement | 8,3 | 7,0 |
| Total emplois de l'exercice | 72,3 | 72,5 |
| Provisions | 0,8 | 1,8 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 73,1 | 74,3 |

** dont versement au Fonds « Transmission et Fraternité »